



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

www.ville-sannois.fr

Service Police municipale
Réf agent LH

ARRETE DU MAIRE
N° 2024/ 251

**OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE DE LA SABERNAUDE
VENDREDI 5 JUILLET 2024 DE 16H00 A 18H00.**

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-4,
Vu le Code de la Route, articles R417-10 et R 325-12,
Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant Qu'il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules à l'occasion d'une déambulation des élèves de l'école Gambetta.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le vendredi 5 juillet 2024 de 16h00 à 18h00 la circulation des véhicules sera interdite rue de la Sabernaude à l'occasion d'une déambulation des élèves de l'école Gambetta pour les « Terrasses d'été »

ARTICLE 2 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 3 mai 2024
Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire



Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
Publié le ... 10 Juin 2024